

La Présidente de l'Université de Strasbourg,

Vu le code de l'éducation et notamment ses article R631-1-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique et notamment son article 9,

ARRETE :

Article 1 :

Sont nommés en tant que **membres du jury pour les épreuves d'admission aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (MMOP)** pour l'année universitaire 2024-2025 :

1. Unistra

1.1 Enseignants

Médecine (EM)

- **Cyrille Blondet**, MCU-PH, porteur des UE communes de L2SpS, enseignant Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg
- **Christian Bonah**, Professeur des Universités, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg et au laboratoire SAGE
- **François Clauss**, Professeur des Universités, Praticien Hospitalier, Faculté de Chirurgie dentaire, Université de Strasbourg
- Philippe Clavert, PU-PH, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg, porteur de la mention Licence sciences pour la Santé (LSpS), **président**
- **Déborah Dubald**, Maîtresse de Conférences, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg et au laboratoire SAGE
- **Juliette Kon Kam King**, Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg et au laboratoire SAGE
- **Abdelkader Lahmar**, Chef de clinique, Médecine Généraliste, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg
- **Lionel Landré**, MCF, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg
- **Mathias Valverde**, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg et au laboratoire SAGE

Pharmacie (EP)

- **Véronique Bruban**, MCF, Faculté de Pharmacie, Université de Strasbourg, co-porteur de la mention LSpS, **vice-présidente**
- **Emilie Sick**, MCF et Vice-Doyenne, Faculté de Pharmacie, Université de Strasbourg
- **Jérôme Terrand**, MCF, Faculté de Pharmacie, Université de Strasbourg

Odontologie (EO)

- **Youri Arntz**, PU, responsable pédagogique de L2 et L3 SpS, enseignant Faculté de chirurgie dentaire Université de Strasbourg
- **Florent Meyer**, Professeur des Universités, Praticien Hospitalier, Faculté de Chirurgie dentaire, Université de Strasbourg

Maïeutique (Ema)

- **Laurence Mirabel**, Maïeuticienne enseignante, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg
- **Fanny Royer**, Maïeuticienne enseignante, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg

Masso-kinésithérapie (EMK)

- **Bénédicte Schossig**, responsable pédagogique de l’Institut de Masso-kinésithérapie de Strasbourg, Département de rééducation, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg

1.2 Autres membres :

Enseignants discipline autre que santé (DaS)

- **Valérie Brouail**, enseignante contractuelle, Idip, Université de Strasbourg
- **Camille Lancelevée**, Maîtresse de Conférence en sociologie de la Santé, Faculté des Sciences Sociales, Université de Strasbourg et au laboratoire SAGE
- **Marie Muhlmeier**, Chercheuse postdoctorale en sociologie, Laboratoire SAGE (UMR 7363), Université de Strasbourg
- **Céline Pauthier**, PU, Professeur d’histoire du Droit, Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion, Université de Strasbourg

2. Hors Unistra

Enseignant discipline autre que santé (DaS)

- **Marion Pellier**, historienne de la santé, Attachée Temporaire d’Enseignement et de Recherche, Faculté Arts et Sciences Humaines, Université de Tours

Personnalité qualifiées extérieures (PQE)

- **Anita Basso**, formatrice sage-femme à la retraite (anciennement au Département Universitaire de Maïeutique, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé, Université de Strasbourg)
- **Lisa Franceschini**, Médecin généraliste, Strasbourg
- **David Sogne**, Maïeuticien, hors Unistra
- **Sophie Traska**, Pharmacien, industrie, Strasbourg

Article 2 :

Monsieur Philippe Clavert, PU-PH, Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la santé est nommé président du jury.

Article 3:

La présente décision entre en vigueur à compter de sa date de publication.

Article 4 :

Les Doyens des Facultés de Médecine, Maïeutique et sciences de la santé, de Chirurgie Dentaire et de Pharmacie sont chargés de l’application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché au sein de la Faculté de Médecine, Maïeutique et sciences de la santé.

Fait à Strasbourg, le **23 MAI 2025**



Frédérique BERROD